

FREINER L'ABUS DES SECTIONS DE FREINS DE LANGUE !

Couper les freins de langue chez les nourrissons : l'ONE dénonce l'abus de cette pratique.

Les premières semaines de la vie d'un nourrisson peuvent être particulièrement difficiles pour les jeunes parents.

Face à des difficultés d'allaitement, des pleurs, des coliques, du reflux gastro-œsophagien, un

« mauvais » sommeil..., certains professionnels présentent comme **solution miracle aux parents**, en recherche de solutions rapides et efficaces, **une intervention chirurgicale consistant à couper le frein de la langue : la frénectomie.**

Les freins de langue : de quoi s'agit-il ?

Le frein de langue est une membrane fibromuqueuse qui relie la face ventrale de la langue au plancher de la bouche.

4 à 10 % des nourrissons naissent avec un frein lingual restrictif (frein très épais et/ou antérieur). Mais **c'est seulement chez 2 % d'entre eux** (donc chez 0,8 à 2 nouveau-nés sur 1000) **que ce frein peut entraîner des difficultés d'allaitement et justifier une intervention** pour couper ce frein et « libérer » la langue.

Depuis quelques années, on assiste à une **augmentation exponentielle du nombre de frénectomies**. En 2020, l'INAMI a recensé le double de frénectomies réalisées chez des enfants de moins de 2 ans, par rapport aux chiffres de 2019. Cette tendance ne se limite pas à la Belgique.

Description de l'intervention

La section de frein est réalisée **aux ciseaux ou au laser**. La prise en charge correcte de la **douleur** lors de cette intervention n'est pas toujours assurée.

Cette intervention demande un **investissement conséquent aux parents**, en amont et après l'opération. Plusieurs fois par jour, pendant

plusieurs semaines avant et après l'opération, il est recommandé aux parents de réaliser des stimulations et des massages de la zone incisée. Par ailleurs, plusieurs consultations peuvent être conseillées parallèlement aux parents, avant et après la section de frein(s), chez d'autres professionnels pour améliorer la guérison.

Répercussions

○ Sur la santé :

L'ensemble de ces interventions peut avoir des répercussions graves chez le nourrisson. Ainsi, on a pu observer...

- suite aux douleurs lors de la frénectomie et à l'expérience négative qui peut en résulter, des **interruptions brutales de l'allaitement**, ainsi que **l'apparition de troubles alimentaires avec des répercussions sur la croissance**
- des **infections** nécessitant parfois une hospitalisation
- des **apnées obstructives pendant le sommeil**
- des **hémorragies**
- des **freins qui se reforment** en cicatrisant, parfois plus fibreux, plus épais, formant une « bride cicatricielle »

Dans certains cas moins graves, on observe simplement une **non-amélioration des troubles** qui ont mené à ce traitement, ainsi que des **reports de la vaccination**.

Ces pratiques génèrent également de **l'anxiété et de la culpabilisation chez les parents** face aux répercussions sur la santé de leur enfant et la douleur occasionnée.

○ Du point de vue économique et éthique :

Ces interventions coûtent **entre 350 et 1000 euros**, en majeure partie **non remboursées** par les mutuelles. S'y ajoutent les frais liés aux complications.

Position et recommandations de l'ONE

- Attention aux **frénectomies abusives** : elles peuvent avoir de **graves conséquences** ! Il est indispensable que **les parents soient correctement informés**.
- En cas de frein restrictif, la frénectomie peut, **PARFOIS**, être un moyen pour améliorer l'allaitement maternel. Mais **la décision d'instaurer ce traitement exige un haut niveau de compétence clinique et de discernement, ainsi qu'un avis multidisciplinaire**.
- Cette thématique doit être **réglementée au niveau fédéral**. Il y a un **besoin urgent de recommandations scientifiques** pour définir un frein de langue restrictif et les éventuelles indications chirurgicales. Les zones d'ombres de la littérature scientifique doivent être mises en exergue.
- Attention aux formations sur les freins de langue qui sont assurées sans contrôle sur le contenu et les compétences des dispensateurs, et qui sont ouvertes à divers professionnels, même non- médicaux. **Des formations actualisées et validées doivent être mises en place**.

Contacts :



Sylvie ANZALONE
Porte-parole
Administration générale
OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE
sylvie.anzalone@one.be
+32 473 69 74 64